

Objectif : le bon état



Adoptée à l'échelle européenne, la directive-cadre sur l'eau (DCE) a pour objectif principal d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015. Hélène Jeanneret, scientifique à l'Ifremer, nous en dit un peu plus sur son volet littoral.

Instaurée en 2000 pour structurer la politique de l'eau de l'ensemble des états membres de l'Union européenne, la directive-cadre sur l'eau a pour objectif principal d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015. Le volet littoral de la DCE concerne plus particulièrement les eaux côtières et les eaux de transition, autrement dit les estuaires. "Nous suivons ces deux catégories de masse d'eau de façon très régulière", précise Hélène Jeanneret, correspondante Ifremer pour la mise en place de la DCE sur le littoral Loire-Bretagne. Pour répondre aux objectifs, l'Ifremer a notamment participé à la réalisation d'un état des lieux du bassin Loire-Bretagne, achevé en 2004. Il permet aux acteurs de l'eau, réunis dans le Comité de bassin, de définir pour six ans la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau : c'est le fameux SDAGE.

État écologique et état chimique

Calé sur les plans de gestion définis par le SDAGE, le dispositif de surveillance mis en œuvre sur le terrain par l'Ifremer a démarré en 2007. Il consiste à contrôler l'état global des eaux côtières et de transition à partir du suivi d'un certain nombre de paramètres, appelés éléments de qualité, puis à classer ces masses d'eau. Ces éléments de qualité sont liés à la fois à l'état écologique et à l'état chimique des eaux. "C'est en effet à partir de ces deux critères que l'état global d'une masse d'eau littorale est évalué", ajoute Hélène Jeanneret. Les scientifiques réalisent donc régulièrement des sorties en mer, dans l'estuaire et sur les plages où ils effectuent des mesures et des prélèvements d'échantillons analysés ensuite en laboratoire.

Éléments de qualité

Pour contrôler l'état écologique, les scientifiques s'attachent à mesurer la température, l'oxygène, la transparence, la salinité, la nature des fonds... Ils prélèvent aussi des échantillons de sédiments et d'organismes vivants comme le phytoplancton, les plantes marines, les

invertébrés... Certains de ces éléments, comme les poissons, ne sont étudiés que dans l'estuaire, d'autres comme les macroalgues ou les herbiers de zostères – des plantes marines, NDLR –, uniquement au large des côtes. “Nous tenons compte, bien sûr, de la spécificité de chaque masse d'eau pour pouvoir la qualifier le plus justement possible : les anguilles, par exemple, sont surtout inféodées à l'estuaire. En revanche, il n'est pas pertinent de chercher le phytoplancton dans les eaux turbides de cette masse d'eau.” Enfin, pour évaluer l'état chimique des eaux, les scientifiques recherchent la présence de 41 polluants – métaux lourds, pesticides, polluants industriels... – et leur concentration par rapport aux normes établies au plan européen.

Quel état pour nos eaux littorales ?

Pour l'ensemble des paramètres analysés, les spécialistes ont défini des normes de référence. Il suffit que l'un des paramètres étudiés ne soit pas bon pour que la masse d'eau soit déclassée. “Le fait de suivre des protocoles très stricts et de contrôler toujours les mêmes paramètres permet de qualifier l'état d'un milieu, ajoute Hélène Jeanneret. Sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, les eaux côtières sont en bon état. En revanche, l'estuaire est déclassé du fait de son état écologique moyen au regard du paramètre poisson.”

Protocole adopté à l'échelle européenne

La fréquence des prélèvements varie en fonction des éléments suivis : une fois par mois pour le phytoplancton, tous les trois ans pour les macroalgues situées sur les rochers, mais seulement tous les six ans pour les grandes algues du large... “Si l'on devait faire une étude spécifique sur les algues au large de la Loire, la fréquence imposée par la DCE ne serait pas suffisante, mais elle l'est pour répondre à l'objectif réglementaire de classement des masses d'eau”, ajoute la scientifique. Chaque pays européen suit le même protocole.

Et après ?

Le cycle de six ans s'achevant, l'heure est au bilan. Associée à l'Ifremer dans le cadre de la DCE, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne va réaliser un nouvel état des lieux à partir de l'ensemble des classements des masses d'eau de son bassin. Sorte de photographie fine de la qualité des eaux littorales, ce document scientifique permettra de préparer le futur SDAGE et de vérifier l'efficacité du programme de mesures de gestion en cours. “Le dispositif de surveillance n'est pas figé, de nouveaux paramètres à surveiller interviendront certainement comme cela a été le cas en 2007. C'est un travail de longue haleine !”

Pascal Chellet, conchyliculteur

“Si les eaux conchylicoles sont bonnes, toutes les autres le sont”



Conchyliculteur dans le traict du Croisic et président de la commission littoral au Comité de bassin Loire-Bretagne depuis 2008, Pascal Chellet se confie sur ses espoirs et ses attentes.

Quel est le rôle de la commission littoral ?

Elle suit toutes les questions relatives au littoral et à la qualité des eaux : que ce soit les eaux marines liées, notamment, aux activités de baignade et de conchyliculture, ou les eaux saumâtres ou douces des estuaires, marais littoraux... Elle a aussi un rôle consultatif et participe ainsi au suivi du SDAGE et des SAGE. Je succède à un autre conchyliculteur à la présidence de la commission non pour la gérer dans le seul intérêt de préserver notre profession mais pour travailler tous ensemble afin d'obtenir un bon état des eaux. Les eaux conchylicoles ont en effet des exigences de qualité supérieures aux eaux de baignade. Si elles sont bonnes, toutes les autres le seront : le coquillage a la particularité de concentrer le bon et le mauvais.

Quelle est la situation de l'eau dans le traict du Croisic ?

Nous avons la chance d'avoir une intercommunalité, Cap Atlantique, très mobilisée. De grands efforts ont déjà été faits pour améliorer la qualité bactériologique et nous en sommes parfaitement conscients. Sans les supprimer complètement, les pics de pollution et leur fréquence ont été réduits. La plage de La Baule, par exemple, a été classée de C à B. Mais nous restons sous la menace permanente d'une rechute, en particulier en cas de météo défavorable. Malgré les



moyens déployés pour équiper les villes de stations d'épuration, la pluie incessante en décembre et janvier a eu des conséquences désastreuses sur l'activité conchylicole : en février, nous avons subi une fermeture de trois semaines car les analyses ont révélé des taux d'*Escherichia coli* élevés.

Quelles actions aimeriez-vous voir menées pour maintenir un bon état des eaux ?

Il faut surveiller beaucoup plus les assainissements non collectifs et exiger des propriétaires qu'ils se mettent aux normes. Quant aux postes de refoulement, il serait opportun de vérifier qu'ils ne saturent pas. On peut aussi se poser la question de la pression exercée sur le littoral : à force de construire et d'artificialiser le milieu, on accélère la circulation de l'eau qui n'a plus le temps de se purifier naturellement. Nous sommes dans une zone Natura 2000 très fragile : rien que pour cela, il faut en effet faire encore mieux ! Les efforts déjà engagés n'empêchent pas de vouloir aller plus vite et plus loin dans cette reconquête de la qualité des eaux.

À votre niveau, quel rôle pouvez-vous jouer ?

En premier point, un rôle de sensibilisation auprès des élus. À nous de les motiver pour que des actions concrètes soient menées afin de réduire les risques. Du côté de l'interprofession, nous sommes désormais obligés de mener des études d'incidence sur notre activité. Lors du renouvellement d'une concession, l'exploitant doit prouver que sa façon de travailler n'a pas d'impact sur l'environnement. Cela peut s'apparenter à une contrainte mais c'est surtout nouveau et nous allons nous y faire. Dans le traict du Croisic où 1 500 à 2 000 tonnes de coques sont produites chaque année, nous cherchons les financements pour mener une étude afin de connaître avec précision l'impact de notre activité sur les herbiers de zostères – des plantes marines, NDLR – : si les résultats sont mauvais, nous devons abandonner cette zone. En fait, il faut que chacun prenne conscience qu'il est beaucoup moins coûteux de ne pas polluer que de dépolluer.

27 mars 2013

C'est quoi le bon état des eaux ?

Défini à l'échelle européenne, le terme de "bon état" n'a rien à voir avec les notions de limpidité et de potabilité. En fait, il s'agit plutôt d'obtenir :

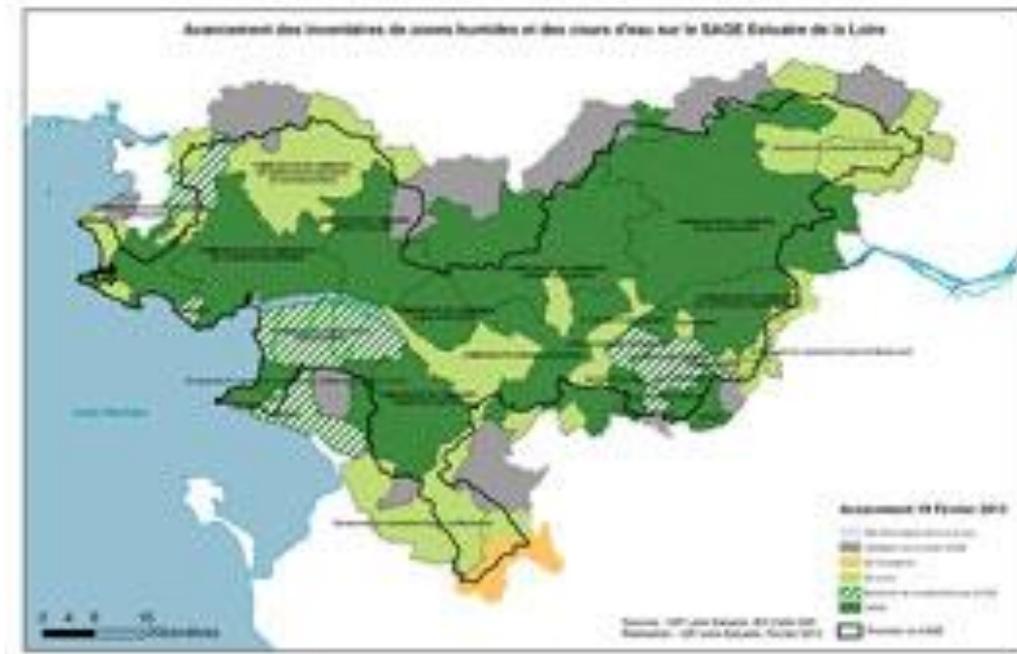
- une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée,
- une eau exempte de produits toxiques,
- une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

La DCE ne s'occupe que du volet environnemental, l'aspect sanitaire fait l'objet d'une autre directive.

La CLE insiste sur la gouvernance

Pour préparer le prochain SDAGE Loire-Bretagne qui entrera en vigueur de 2016 à 2021, le Comité de bassin a identifié quatre grandes questions : que faire pour garantir des eaux de qualité aujourd'hui et demain ? Comment restaurer et préserver les milieux aquatiques des sources à la mer ? Comment partager la ressource disponible et adapter les activités aux inondations et sécheresses ? Comment enfin s'organiser pour gérer l'eau sur les territoires et mobiliser les moyens de façon équitable et efficace ? Lors de son assemblée générale du 19 mars, la CLE du SAGE Estuaire de la Loire a réagi sur ces points en considérant que la dernière question était sans doute essentielle : atteindre le bon état écologique passe à l'évidence par une bonne maîtrise de la gouvernance. Il s'agit d'affirmer en substance la pertinence du bassin versant dans sa globalité comme territoire d'intervention, mais aussi le rôle du Comité de bassin et son relais local par les CLE. Il convient également d'articuler politiques de l'eau, aménagement du territoire, urbanisme et développement économique. La CLE recommande donc à la fois d'affirmer le caractère structurant du SDAGE actuel, de ne pas limiter l'ambition du prochain pour tenir les engagements vis-à-vis de la DCE tout en maintenant la mobilisation des différents acteurs. Elle insiste enfin sur le fait que le futur SDAGE doit se construire avec pragmatisme en s'appuyant largement sur le local afin de capitaliser sur toutes les actions mises en œuvre depuis 2009.

Bientôt terminés !



Sur les 175 communes du périmètre, 166 ont réalisé leur inventaire des zones humides et des cours d'eau (IZHCE) en utilisant la méthodologie du SAGE Estuaire de la Loire. Leur état d'avancement est donc parfaitement connu : parmi les 109 IZHCE déjà passés devant le bureau de la Commission locale de l'eau, 93 font l'objet d'un avis favorable. En revanche, les inventaires sont toujours en cours de réalisation sur Barbechat, La Boissière-du-Doré, Nantes Métropole et Herbignac. Pour les 9 autres communes situées en périphérie et qui utilisent la méthodologie des SAGE limitrophes, l'état d'avancement n'est pas encore connu. À terme, toutes ces informations serviront de données de référence accessibles via le site Internet du SAGE Estuaire de la Loire. Quant aux contrats régionaux de bassin versant, ils sont désormais tout signés. Les derniers l'ont été sur les bassins versants du Hâvre-Donneau-Marais de Grée et du Sud Loire. L'ensemble du territoire est donc aujourd'hui couvert par un contrat.

Les plantes au secours des berges



“Pour limiter l’artificialisation du port de La Rivière à Petit-Mars et préserver son intérêt pour la faune et la flore, nous avons utilisé des végétaux comme système de stabilisation des berges, explique Arnaud Mével, technicien rivière à la Communauté de communes d’Erdre et Gesvres (CCEG). Nous avons ainsi planté 3 000 végétaux héliophytes sur une berge reprofilée en pente douce et constituée d’un boudin de terre enrobé de fibres de coco sur 330 mètres de linéaire.” Utilisée pour la première fois sur le territoire de la CCEG, la technique du génie végétal a été riche d’enseignements : “Le choix de la période des travaux est très important car les niveaux d’eau doivent être assez bas de façon à permettre un démarrage optimal de la végétation. Il faut aussi une pente douce et penser très tôt à l’entretien du site : nous avons eu des dégâts lors de la première vague de plantation à cause des ragondins. Enfin, il a fallu remplacer certains végétaux, notamment en pied de berge, par des espèces plus robustes.” Par rapport à la loi sur l’eau, assez contraignante, le génie végétal a, contrairement au génie civil, l’intérêt d’offrir une plus grande souplesse dans la programmation du chantier. “C’est du vivant. Il faudra, bien sûr, l’entretenir, poursuivre la lutte contre les ragondins et vérifier qu’une plante ne prend pas le dessus sur une autre.” Situé sur une île, le chantier a imposé le transport et la mise en œuvre des matériaux par voie d’eau ce qui a généré un léger surcoût. Financé à plus de 30 % par le Conseil général, le projet a coûté environ 105 000 euros HT, soit 320 euros HT/ml.